

Survenue en Corse d'un cas de paludisme autochtone à *Plasmodium vivax* en août 2006

A.Armengaud⁽¹⁾, F.Legros^(2,3), E.D'Ortenzio⁽²⁾, I.Quatresous⁽⁴⁾, H.Barré⁽⁵⁾, S.Houze⁽²⁾,
P.Valayer⁽⁶⁾, Y.Fanton⁽⁶⁾, F.Schaffner⁽⁷⁾

¹ Cellule inter régionale d'épidémiologie sud, Marseille

² Centre National de Référence du paludisme, Paris et Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, CHU Bichat, Paris

³ Institut de Recherche pour le Développement, Montpellier & Paris

⁴ Institut de Veille Sanitaire, Saint Maurice

⁵ Direction de la solidarité et de la santé de Corse et de la Corse du Sud

⁶ Centre hospitalier d'Ajaccio, Corse du Sud

⁷ Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen, Montpellier

Alerte CNR paludisme

30 août 2006

- Un cas de paludisme autochtone détecté en Corse du Sud en août 2006 à Porto
- Premier cas de paludisme autochtone en Corse depuis 1972
- MDO paludisme autochtone et réseau CNR
- Corse = ancienne région d'endémie palustre
 - Anophèles espèce *An labranchiae et saccharovi*
 - Compétence vectorielle pour *Plasmodium vivax*
 - Mesures de lutte anti-vectorielle / Anophèles
- Environ 15 cas de paludisme, importés de zone d'endémie, par an en Corse

Coordination des actions

- Réunion téléphonique organisée par la DGS le 1er septembre 2006 avec
 - CNR paludisme
 - EID méditerranée et IRD
 - DSS de Corse du Sud
 - InVS et Cire Sud
- Réalisation d'investigations
 - Épidémiologique auprès des LABM de Corse
 - Entomologique à Porto et au domicile du cas

Cas autochtone du 5 août (1)

- Homme de 59 ans domicilié dans le Var
- Séjour sans discontinuer du 17 juin au 11 août à Porto
- Début des signes le 5 août
- Accès de primo invasion palustre du 5 au 11 août à Porto
- Hospitalisé le 11 août, au CH d'Ajaccio
- Traité par Quinimax*(1,5g en 5j) et guéri
- Diagnostic d'espèce *Plasmodium vivax* confirmé par le CNR

Cas autochtone du 5 août (2)

- N'a jamais séjourné en zone d'endémie
- Pas de passage dans un aéroport depuis 10 ans
- Hospitalisé en 1996 (pour AVP) et en 1998 à Toulon, pas de transfusion ni de toxicomanie
- A pris le bateau à Toulon le 16 juin pour se rendre en Corse à Porto le 17 juin
- Séjour à Porto en été 2006 avec un collègue résident en Colombie à Cali (sérologie palu négative)
- Pas d'échange de rasoir ni de piquêre
- Aéroports de Corse à plus de 30 Km

Investigation rétrospective LABM Corse

- Contact de tous les laboratoires de biologie et d'analyses médicales de Corse
- Recherche rétrospective de cas de paludisme, de juin à septembre 2006
 - 42 LABM sollicités, 29 réponses
 - 11 ont reçu des prélèvements (frottis, GE)
 - 3 ont détecté des plasmodiums
- 6 cas de paludisme détectés par les LABM
 - dont 2 cas à *Plasmodium vivax*
 - le cas autochtone du 5 août à Porto hospitalisé le 11 août
 - un cas importé de Madagascar hospitalisé le 15 juillet

Un cas importé de Madagascar

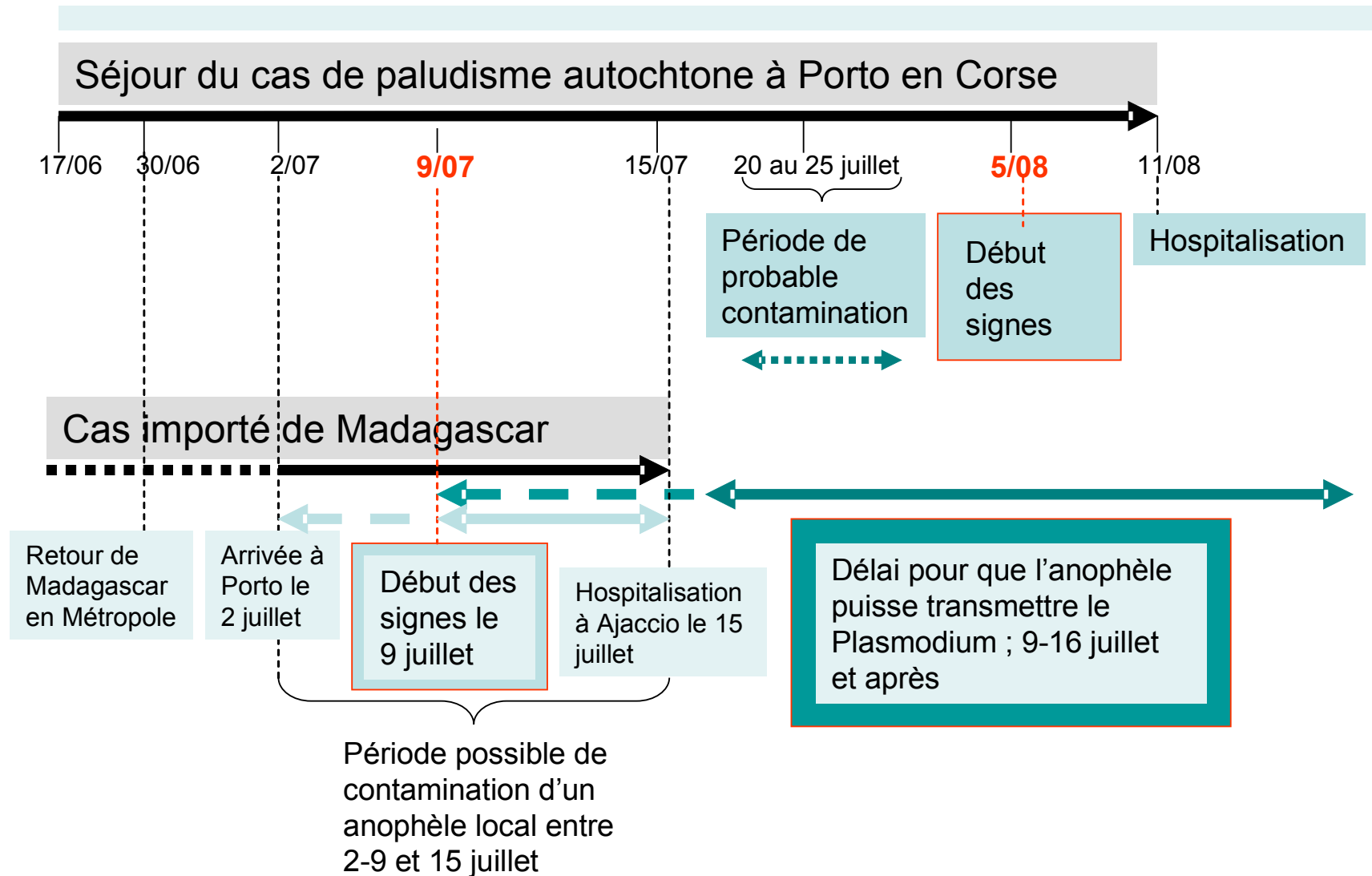
- Cas importé de Madagascar (retour en métropole le 30 juin)
- Arrivée et séjour à Porto à partir du 2 juillet (centre de plongée/camping)
- Date de début des signes le 9 juillet
- Accès de primo invasion palustre du 9 au 15 juillet à Porto
- Hospitalisé du 15 au 23 juillet au CH d'Ajaccio et traité par Quinimax*(1,5g en 5j)
- Reprend ses activités à Porto ensuite
- Diagnostic d'espèce *Plasmodium vivax* confirmé par le CNR.

Investigation prospective du 4 septembre au 26 octobre 2006

Aucun autre cas de paludisme autochtone détecté en Corse

- **par le dispositif de signalement habituel**
(réactivé début septembre 2006)
 - MDO du Paludisme autochtone
 - Signalement au CNR des cas importés et autochtones
- **après investigation auprès des stagiaires (tous métropolitains) du centre de plongé de Porto**

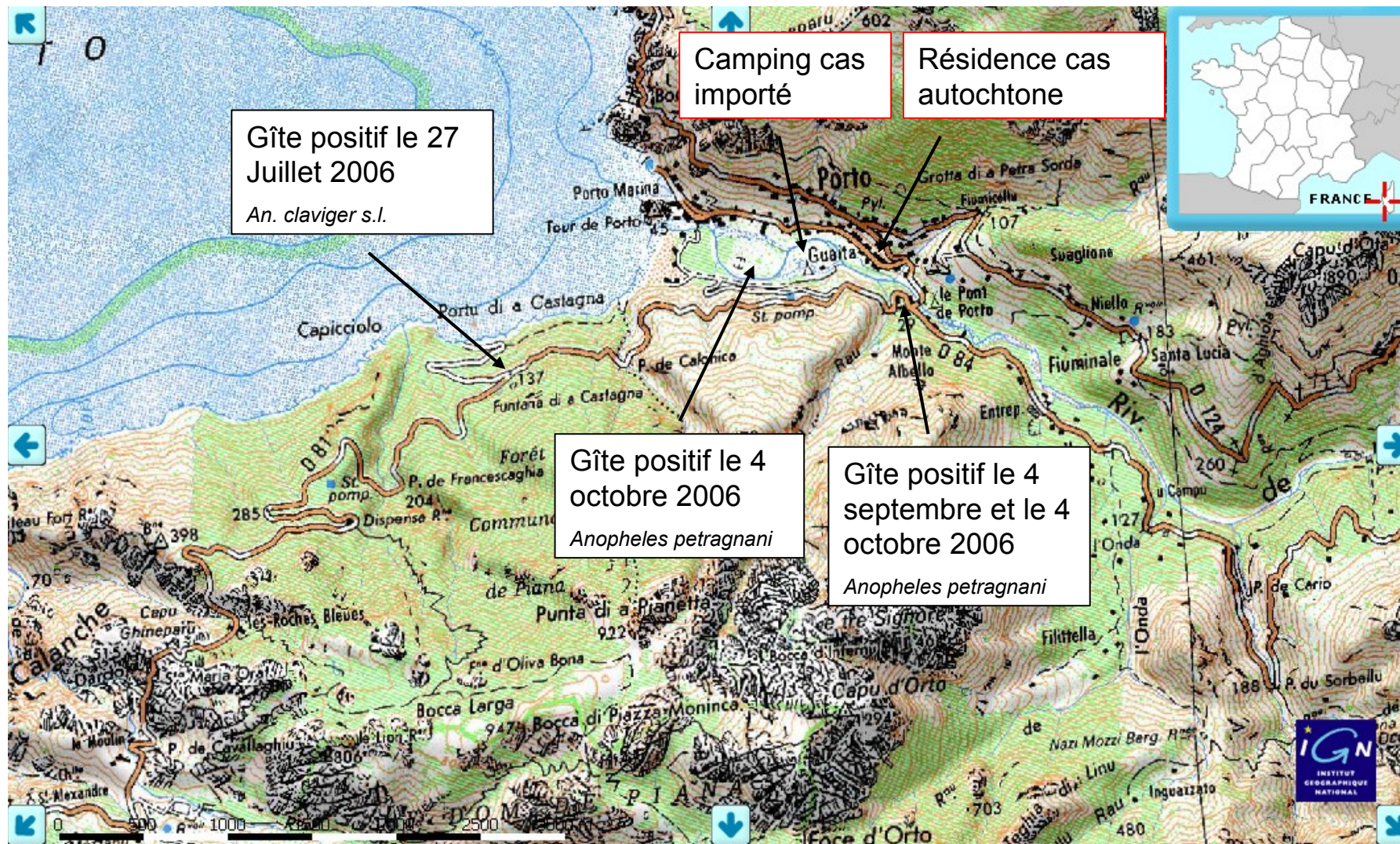
Transmission d'un paludisme à *P.vivax* par un anophèle local à Porto ?



Investigations entomologiques

- Aéroports Corse trop éloignés de Porto et pas de possibilité de transport d'anophèles dans les bagages du cas importé de Madagascar
- **A Porto, 1 gîte d'anophèle (suivi par le LAV-2A) positif**
 - Gîtes négatifs fin juin et fin août
 - **1 Gîte positif (*An.claviger sensu lato*) traité par larvicide le 27 juillet**
 - 2 Gîtes positifs en septembre et octobre 2006 (*An.petragnani*)
- **Au domicile du cas autochtone dans le Var à St Mandrier (étude EID)**
 - début septembre 2006 : aucun anophèle
 - possible présence d'Anophèle en mai et juin

Porto, gîtes d'anophèles (suivis par le LAV) et lieux de séjour des 2 cas de paludisme à *P. vivax*



Probable transmission accidentelle d'un cas de paludisme par un moustique à Porto en Corse

- Aucun autre cas de paludisme à *plasmodium vivax* détecté en été 2006 en Corse
- Aucun autre cas autochtone détecté en Corse depuis l'alerte du 30 août

**Pas de chaîne de transmission pérenne
du paludisme installée en Corse**

Recommandations (1)

- **Information des acteurs de santé Corse sur cette probable transmission accidentelle du paludisme par un moustique Corse**
 - **Pour évoquer le diagnostic de Paludisme autochtone**
 - **Pour renforcer la surveillance CNR et MDO**
- **Renforcement des actions de lutte Anti-vectorielle et de démoustication en Corse**

Recommandations (2)

- **Mesures de préventions individuelles**

- Pas de proposition de protection contre le paludisme aux résidents et aux touristes séjournant en Corse
- Pas de limitation des dons de sang en Corse

- **Amélioration de la prévention individuelle contre les maladies d'importation lors des voyages tropicaux**

(pour éviter la constitution d'un réservoir humain du parasite en Corse susceptible de contaminer des Anophèle locaux)